

## Règlement Tourisme et Loisirs

1. Toute inscription à une activité implique une cotisation annuelle à l'Association.
2. Le montant de cette cotisation est défini en Assemblée Générale.
3. L'association propose 30 cours dans l'année scolaire et se réserve le droit de supprimer une activité ou d'en modifier les modalités.
4. Les tarifs d'abonnement aux cours sont révisés chaque année.
5. Toute inscription sera validée à réception des documents d'inscription et du règlement de la cotisation et de l'abonnement.
6. Pour les activités sportives l'adhérent fournit soit un certificat médical d'aptitude, soit la lettre de décharge ci-dessous.
7. Un calendrier des cours est établi par chaque professeur selon ses disponibilités, incluant les cours de rattrapage, avec copie à l'association.
8. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires. Toutefois, en cas d'annulation d'un cours, l'association pourra proposer un remplacement pendant celles-ci.
9. Une fiche de présence doit être signée au début de chaque cours, gérée par le professeur.
10. En cas d'absence l'élève informe d'abord le professeur puis l'association.
11. En cas d'impossibilité médicale en cours d'année, et uniquement sur présentation d'un justificatif médical, l'abonnement sera remboursé au prorata. Toute autre raison d'annulation est soumise à l'approbation du comité.
12. L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans l'état où vous l'avez trouvé.
13. L'association possède sa propre assurance responsabilité civile. Toutefois, il est fortement recommandé d'avoir une assurance personnelle.
14. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que le règlement de l'utilisation des salles de la commune. En cas de besoin, veuillez contacter l'association.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du participant ou du responsable légal  
Précédée de la mention « lu et approuvé » :

## Lettre de décharge Relative à la participation d'une activité sportive

Le participant déclare avoir été informé(e) de l'obligation de fournir un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique de l'activité sportive choisie. En l'absence de ce certificat, il décharge et libère de toute responsabilité l'association Tourisme et Loisirs en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

Nom du participant :

Date : \_\_\_\_\_ Signature du participant ou du responsable légal  
Précédée de la mention « lu et approuvé » :

## Bulletin d'inscription Cours 2020/2021

Merci d'écrire EN MAJUSCULES. Toutes les mentions doivent obligatoirement être complétées

Nom/Prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom/Prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Activité choisie : \_\_\_\_\_

Numéro de l'activité : \_\_\_\_\_

(selon le planning fourni)

Jour et heure de l'activité : \_\_\_\_\_

Cotisation Tourisme et Loisirs : \_\_\_\_\_ €

(7€ résidents, 10€ hors commune)

Abonnement annuel pour l'activité choisie : \_\_\_\_\_ €

Montant total du règlement : \_\_\_\_\_ €

Je règle par chèque (possibilité d'arrangement exceptionnel) maximum 2 chèques

Date d'encaissement : \_\_\_\_\_

Numéro de chèque : \_\_\_\_\_

Date d'encaissement : \_\_\_\_\_

Numéro de chèque : \_\_\_\_\_

**Je remets au professeur ou dans la boîte aux lettres de la mairie**

- > Le bulletin d'inscription complété et signé (1 par personne)
- > Le règlement et la lettre de décharge signés (1 par personne)
- > Le(s) chèque(s) à l'ordre de Tourisme et Loisirs (1 par activité)

Date : \_\_\_\_\_ Signature du participant ou du responsable légal